

Le 10 octobre 2018

## **L'inscription des annonceurs tiers pour l'élection municipale de Brampton de 2018 prend fin le 19 octobre**

BRAMPTON, ON – Toute personne physique ou morale ou tout syndicat qui souhaite faire de la publicité dans un média radiophonique ou télévisé, imprimé, électronique ou autre, dans le but de promouvoir, soutenir ou s'opposer à un candidat, doit s'inscrire auprès de la Ville avant 16 h 30 le 19 octobre 2018.

[Les renseignements relatifs à l'inscription sont disponibles en ligne](#) et au bureau du greffier municipal de Brampton.

Les demandeurs doivent fournir une preuve d'admissibilité pour s'inscrire et seuls les documents originaux seront acceptés. Les versions télécopiées ou électroniques ne sont pas autorisées. Les annonceurs tiers ne peuvent ni dépenser ni recevoir de l'argent avant de déposer un avis d'inscription. Les annonces des tiers ne doivent pas être dirigées par un candidat dont la candidature a été déposée.

Une liste des annonceurs tiers enregistrés est disponible en ligne à l'adresse suivante :

[www.brampton.ca/bramptonvotes](http://www.brampton.ca/bramptonvotes).

-30-

### **CONTACT MÉDIA**

Natalie Stogdill

Coordonnatrice média

Ville de Brampton

905 874-3654 | [natalie.stogdill@brampton.ca](mailto:natalie.stogdill@brampton.ca)